

## Compte rendu de réunion du groupe de travail du 13 mars 2020 « Facilité le traitement des demandes de mesure de protection adressées au Parquet civil »

**Présents/excusés** : Tableau en fin de compte-rendu

### Rappel de l'objectif du groupe de travail :

- Faciliter le traitement des demandes des mesures de protection adressées au parquet civil
- en réduire le délai

### Ordre du jour :

- I. Contexte et problématiques émergentes
- II. Constitution et validation de l'équipe projet – COPIL
- III. Définition et validation des objectifs communs – Echanges
- IV. Etapes et planification

### I. Contexte et problématiques émergentes

- Certaine lenteur dans le traitement des demandes de mesure de protection quand elles émanent de professionnels
- Des évaluations hétérogènes selon le professionnel et/ou le service requérant, selon la connaissance de la situation du majeur à protéger...
- Décret n°2019-1464 du 26 décembre 2019 relatif à l'évaluation de la situation du majeur à protéger transmise au Procureur de la République

### II. Constitution et validation de l'équipe projet – COPIL

STRUCTURES	COORDONNEES	COPIL
<b>Centre Hospitalier d'Avignon :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Séverine DELANNAY</li> <li>o Barbara BARBUT</li> <li>o Henri NACHAR</li> </ul>	<a href="mailto:delannay.severine@ch-avignon.fr">delannay.severine@ch-avignon.fr</a> / 04 32 75 33 14 <a href="mailto:bbarbut@ch-avignon.fr">bbarbut@ch-avignon.fr</a> / 04 32 75 38 26 <a href="mailto:hnachar@ch-avignon.fr">hnachar@ch-avignon.fr</a> / 04 32 75 38 20	ok
<b>Centre Hospitalier de Montfavet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Christine ZAGO</li> <li>o Marie CARTOUX</li> </ul>	<a href="mailto:christine.zago@ch-montfavet.fr">christine.zago@ch-montfavet.fr</a> / 06 82 66 09 30 <a href="mailto:marie.cartoux@ch-montfavet.fr">marie.cartoux@ch-montfavet.fr</a> / 04 90 03 90 28 / 06 18 80 36 16	ok ok
<b>Centre Hospitalier de Cavaillon :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Fanny BERTRAND</li> </ul>	<a href="mailto:f.bertrand@ch-cavaillon.fr">f.bertrand@ch-cavaillon.fr</a> / 04 90 78 85 00	ok
<b>Gestion de cas - PTA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Audrey PINEAUD</li> </ul>	<a href="mailto:gestion3.maia@ressources-sante.org">gestion3.maia@ressources-sante.org</a> / 06 17 55 60 19	ok
<b>Département :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Claire VINSON</li> </ul>	<a href="mailto:claire.vinson@vaucluse.fr">claire.vinson@vaucluse.fr</a> / 04 90 16 17 42/ 07 84 23 68 57	ok
<b>MDPH : Mylène AUJARD-CATOT</b>	<a href="mailto:mylene.aujard-catot@vaucluse.fr">mylene.aujard-catot@vaucluse.fr</a>	NON
<b>MJPM :</b> - Caroline MONTRIGNAC	<a href="mailto:c.montrignac@laposte.net">c.montrignac@laposte.net</a> / 04 90 70 52 92	A confirmer
<b>Tribunal judiciaire d'Avignon :</b> Angélique NAKHLEH	<a href="mailto:angelique.nakhleh@justice.fr">angelique.nakhleh@justice.fr</a> / 04 32 74 74 31	ok

→ A noter : nouvelle adresse du service des greffes du Tribunal judiciaire d'Avignon  
[tutma.tj-avignon@justice.fr](mailto:tutma.tj-avignon@justice.fr)

### III. Définition et validation des objectifs communs – Echanges

<b>MISSION</b>	Faciliter le traitement des demandes des mesures de protection adressées au Parquet civil, et en réduire le délai, à l'échelle départementale
<b>RESPONSABLES</b>	Myriam COULON
<b>PROJET</b>	Candy GRANIER-LAMOUREUX
<b>AXE 1 Modéliser l'évaluation relative à la situation du majeur à protéger pour la validité des saisines au procureur</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Convenir ensemble (magistrats/prof. requérants) des critères de l'urgence de la situation à traiter
	Identifier les informations nécessaires à l'analyse de la situation (en se référant au Décret n°2019-1464 du 26 décembre 2019 relatif à l'évaluation de la situation du majeur à protéger transmise au Procureur de la République)
	Recenser tous les documents déjà utilisés (notes médico-sociales du CD, du SPIP, des questionnaires de cas...)
	Elaborer un document unique pour l'évaluation relative au majeur à protéger
<b>AXE 2 Modéliser une fiche navette entre procureur/JDT et professionnels requérants</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Convenir ensemble (magistrats/prof. requérants) des informations à transmettre
	Retravailler la fiche navette du service vulnérabilité existante
<b>3) Définir un plan de communication pour une diffusion départementale aux tribunaux et aux professionnels concernés</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	Définir les destinataires de l'information
	Comment diffuser l'information ?
	Qui s'en charge ?

**Validé**

#### Autre travail à prévoir :

Problématique de l'expertise et de l'obtention du CMC ?

→ Obtention d'un CMC

→ Manque de médecins experts selon les zones géographiques

→ Peu de médecins experts se déplaçant à domicile et acceptant des paiements différés (si réquisition du Parquet)

→ Absence d'information par les médecins experts concernant leur modification d'activité (arrêt des expertises, changement du secteur)

Mise à jour effectuée annuellement par les services du Procureur

Nécessité pour les professionnels susceptibles de faire de demandes de protection d'avoir une liste à jour des médecins experts prenant en compte leur modification d'activité

Proposition de Marie CARTOUX de demander au Président de la CME du CHM de faire une information auprès des médecins experts du CH de Montfavet pour obtenir une mise à jour de la liste + point sur délai

## AXE 1 Modéliser l'évaluation relative à la situation du majeur à protéger pour la validité des saisines du procureur

OBJECTIFS	1. <b>Convenir ensemble (magistrats/prof. requérants) des critères de l'urgence de la situation à traiter</b>
	2. <b>Identifier les informations nécessaires à l'analyse de la situation (en se référant au Décret n°2019-1464 du 26 décembre 2019 relatif à l'évaluation de la situation du majeur à protéger transmise au Procureur de la République)</b>
	3. <b>Recenser tous les documents déjà utilisés (notes médico-sociales du CD, du SPIP, des questionnaires de cas...)</b>
	4. <b>Elaborer un document unique pour l'évaluation relative au majeur à protéger</b>

### 1. Convenir ensemble (magistrats/prof. requérants) des critères de l'urgence de la situation à traiter

Critères de l'urgence de la situation à traiter :

- Dégradation de l'état de santé (ex : amaigrissement, violence/maltraitance...)
- Dégradation de la situation (ex : décès ou indisponibilité de l'aidant, conflit familial, isolement social/familial/ géographique, action judiciaire en cours...)
- Situation du logement compromettant l'intégrité physique/morale (ex : procédure d'expulsion, syndrome de diogène, squat, lieu de vie en péril...)
- Problématique financière : (ex : suspicion de spoliation, risque de dilapidation- patrimoine existant ou à venir-, vente à finaliser d'un bien immobilier...)
- Autres : ...

### 2. Identifier les informations nécessaires à l'analyse de la situation

Informations nécessaires à l'analyse de la situation (cf. décret n°2019-1464 du 26 déc. 2019) :

- État civil complet : nom, prénom, date et lieu de naissance
- Nom + mail + téléphone du professeur demandeur
- Coordonnées d'une personne en relais (d'un professionnel ou d'un proche) pour fixer un RDV (avec le JDT)
- Situation d'urgence (Cf. éléments ci-dessus)
- Précision sur les difficultés à obtenir :
  - o les informations relatives à la personne
  - o les justificatifs demandés
  - o Autres difficultés
- Autres items ?

### 3. Recenser tous les documents déjà utilisés (notes médico-sociales du CD, du SPIP, des gestionnaires de cas...)

Recensement des documents déjà existants :

- ✓ Requête en vue d'une protection juridique d'un majeur (cerfa n°15891\*03)
- ✓ Requête présentée au Juge des Tutelles du Tribunal d'instance d'Avignon
- ✓ Fiche d'information à joindre à toute demande de régime de protection au service civil du Parquet de Tarascon
- ✓ Rapport du Conseil départemental de situation sociale en vue d'un signalement au Parquet
- ✓ Questionnaire du SPIP d'informations d'aide pour la mise en œuvre d'une mesure de protection
- ✓ Rapport d'évaluation des gestionnaires de cas de demande de mise sous protection judiciaire

Marie CARTOUX nous informe d'un document régional travaillé avec la DDCS qui pourrait nous servir de base au document unique.

#### IV. Etapes et planification

<b>Dates de réunion</b>	13 mars 2020	29 mai 2020 (à confirmer)
<b>Heures</b>	09h30 – 11h30	9h30-12h00
<b>Lieux</b>	Petite salle des Entrées CH de Montfavet	Grande salle des Entrées CH de Montfavet (à confirmer)

**Objectif de la prochaine réunion → Elaborer un document unique pour l'évaluation relative au majeur à protéger**

- Obtenir le document régional travaillé avec la DDCS
- Sélectionner le document utilisé comme modèle
- Compléter le document en y apportant les éléments manquants (notion d'urgence, difficultés de recueil...)

#### Présents/excusés

Organismes	Prénom/Nom	Fonction	Présence
Département -Service Cellule	Claire VINSON	Chef de Service	Excusée
Département Service "Evaluation et	Pascale MARBOEUF	Chef de Service	1
CH de Montfavet -Pôle social &	Christine ZAGO	Cadre socio-éducatif	1
CH de Montfavet - SPIPM	Marie CARTOUX	Responsable	1
CH Cavaillon	Fanny BERTRAND	ASS	1
CH d'Avignon -Service social	Barbara BARBUT	ASS	1
CH d'Avignon -Service social	Séverine DELANNAY	Cadre socio-éducatif	1
CHA - Court séjour gériatrique	Henri NACHAR	Médecin gériatre expert	Excusé
Tribunal Judiciaire d'Avignon	Angélique NAKHLEH	Juge des tutelles	1
Groupement des MJPM	Caroline MONTRIGNAC	Présidente	Excusée
PTA/MAIA Ressources Santé Vaucluse	Audrey PINEAUD	Gestionnaire de cas	1
PTA/MAIA Ressources Santé Vaucluse	Myriam COULON	Pilote projets	1
MAIA Sud Vaucluse	Candy GRANIER	Pilote projets	1